

Grand Port Maritime de Rouen

Conseil de Surveillance

1ère séance du Conseil de Surveillance du vendredi 23 mars 2018

Ajustement de la composition du Comité d'Audit

DELIBERATION CS 18/03

Vu le Code des transports, notamment ses articles L5312-8-1, R5312-22, R5312-23 et R5312-25,
Vu l'article 28 du Règlement intérieur du Conseil de Surveillance qui prévoit notamment que le Comité d'Audit « est constitué de trois à cinq membres du Conseil de Surveillance désignés par celui-ci, l'un d'eux assurant la Présidence du Comité »,
Vu l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 9 mars 2018, nommant Mme Stéphanie PÉTARD membre du Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de Rouen, en qualité de représentant de l'Etat, en remplacement de M. Julien ROSSI (ancien membre du Comité d'Audit).

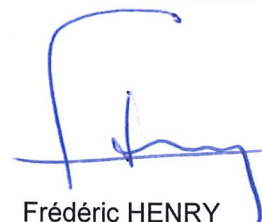
Considérant que depuis le départ de M. Julien Rossi survenu en février 2018, le poste qu'il occupait au sein du Comité d'Audit est vacant.

Le Conseil de Surveillance donne son accord pour la désignation de Mme Stéphanie PÉTARD au sein du Comité d'Audit, en remplacement de M. Julien ROSSI.

Avec 17 membres présents et un membre présenté sur 18 membres en exercice, le quorum est atteint (18/18).

Votes favorables :	13
Votes défavorables :	3
Abstention :	1
Blanc	1

Le Président
du Conseil de Surveillance



Frédéric HENRY